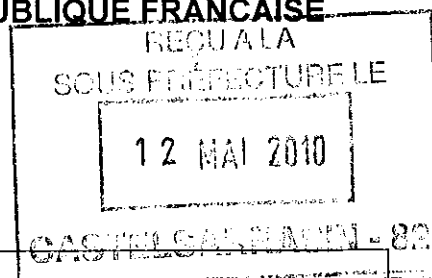


DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLANT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SÉLAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. BOUSQUET

**33 – 06 mai 2010**

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L' ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS (ADDA 82) -  
REALISATION DU PROJET MUSICAL « MOISSAX JAZZ »**

La Commune de Moissac, par le biais de la Direction des Affaires Culturelles et son école de Musique Municipale encourage et développe la pratique musicale pour tous et favorise l'accès à la formation des jeunes à l'enseignement musical.

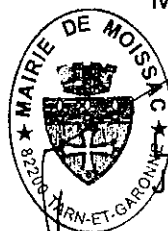
Dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (S.D.E.A), l'Association Départementale pour le développement des Arts ADDA s'implique dans ce projet et s'investit à hauteur de 1.500€ (Mille cinq cents euros).

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Moissac et l'ADDA 82 pour la réalisation du projet musical « Moissax Jazz ».

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention et veiller à sa bonne application.

Pour copie conforme  
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

